

Compte rendu du Comité Technique de l'Ardèche du 5 avril 2018

Objet : Première convocation du comité technique d'Ardèche du jeudi 5 avril 2018

Le comité technique d'Ardèche se réunira le jeudi 5 avril 2018 à 9h30, en première convocation, à la direction, salle de réunion du 3^{ème} étage.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Examen du tableau de suivi des engagements (pour information)
- 2) Budget : bilan 2017 et perspectives 2018 (pour information)
- 3) Dispositif de recrutement de volontaires du service civique dans les services de la DGFIP pour 2018 (pour information)
- 4) Bilan des entretiens professionnels 2017 (pour information)
- 5) Questions diverses

Pas de déclaration liminaire ni pour la CGT ni pour FO.

Voici celle de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 07 avec les « réponses » du DDFIP :

Déclaration au Comité Technique de l'Ardèche du 5 avril 2018

Le 22 mars 2018 les agents de la DGFIP étaient en grève à 40 %, les agents de la DDFIP de l'Ardèche étaient eux en grève à 55 %. Pour mémoire le 10 octobre 2017 la grève fonction publique avait réuni à la DGFIP 33 % de grévistes et plus de 46 % à la DDFIP de l'Ardèche. Le mécontentement ne faiblit pas bien au contraire.

Les interrogations anxiogènes liées à la prochaine ASR et aux réflexions du comité CAP22 plombent gravement le moral dans les services soumis inlassablement aux multiples réformes depuis de nombreuses années. Et même la rumeur d'une fusion Drôme-Ardèche reprend ... Quelles ont été vos propositions pour l'Ardèche dans le cadre de CAP22 ?

Réponse : M. GRANGERET n'a pas émis de propositions à CAP22 en tant que Directeur de l'Ardèche. Il n'a pas proposé de fusion 07/26 mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de rapprochement entre départements dans CAP22. L'ASR sera présentée prochainement dans un CT (devenir des trésoreries à moins de 5 agents, SIE LE TEIL /SIE de PRIVAS ...).

Au Comité technique de l'Ardèche du 16 janvier sur les suppressions d'emplois au 1^{er} septembre 2018 nous avons dénoncé l'opacité du calcul de la contribution proportionnelle de moins 7,5 agents pour l'Ardèche. Nous attendons toujours de votre part la justification de ce chiffre par rapport notamment aux autres départements de même catégorie. Cette contribution est visiblement fautive et surestimée. Qu'en pensez vous ?

Réponse : M. GRANGERET n'a toujours pas reçu les éléments qu'il a demandés à la DG. On est au mois d'avril tout de même. Nous allons interroger directement M. PARENT à ce sujet si la réponse n'intervient pas rapidement.

Tous les services connaissent de plus en plus de difficultés suite aux sempiternelles suppressions d'emplois dans un contexte où le flux d'usagers et de contribuables tout au long de l'année est en progression constante. La dématérialisation, l'e-administration génèrent de plus en plus d'accueil physique, où l'on passe plus de temps à désintoxiquer le contribuable du guichet qu'à répondre directement à sa demande. Par exemple, à Le Teil les consignes demandant à renvoyer les contribuables sur le Centre de Prélèvement Service ou bien sur l'espace impots.gouv, donc en fin de compte de ne pas leur répondre physiquement, provoquent l'incompréhension du public et des comportements agressifs.

Quid de la continuité sur service public ? Quid de l'égalité du citoyen devant l'impôt ?

Confirmez-vous ces directives pour la campagne d'accueil qui s'annonce encore plus difficile cette année avec le Prélèvement à la Source ? Qu'allez-vous faire ?

Réponse : M. GRANGERET dit qu'il existe plusieurs modalités de réception et qu'il ne faut en exclure aucune. Nous sommes d'accord avec lui mais justement cette note dit le contraire. Le DDFIP reconnaît la « maladresse » du chef de service et indique que des consignes lui ont été transmises pour qu'il rapporte par écrit cette note qui n'a pas lieu de s'appliquer.

Les garanties de gestion des agents sont attaquées de toutes parts et les chefs de postes locaux réécrivent le droit. Le plan prévisionnel des congés, outil de gestion utile à la visibilité de tous, est exigé maintenant six mois à l'avance et devient un document contractuel et gelé ! Certains y adossent même la non-règle de 50 % des effectifs, voire des périodes où les congés sont carrément interdits ! Et que dire de votre gestion rigide du pont naturel du 11 mai qui provoque de nombreuses tensions dans les services. Quid de la prévention primaire des risques psychosociaux ? Que comptez-vous faire ?

Réponse : Le DDFIP confirme que la règle des 50 % des effectifs a été remplacée par la notion de présence significative. Pourtant nous lui rappelons que des chefs de service la brandissent encore sur un ton menaçant ! Concernant le 11 mai le DDFIP réfléchit encore à notre proposition : fermeture au public avec possibilité offerte aux agents de venir travailler ou pas ce jour-là sans contrainte de présence significative dans les services. À noter qu'une cohésion syndicale plus marquée aurait permis d'emporter la bataille avec une plus grande certitude. Nous avons fait remarquer au Directeur qu'il avait en la matière toute latitude à appliquer la souplesse qu'il promet par ailleurs dans la gestion des plans de congés ...

Nous vous avons déjà alerté sur les graves problèmes rencontrés par la sphère du contrôle fiscal en Ardèche où les agents du Pôle de Contrôle des Revenus Patrimoniaux, des Pôles de Contrôle et d'Expertise et de la Brigade de Contrôle et de Recherches étaient en grève à 95 % le jeudi 22 mars.

Quelle est votre analyse ? Que comptez-vous faire ?

Réponse : Le DDFIP a rencontré les chefs de service. Cette problématique sera inscrite à l'ordre d'un prochain CT. Nous rappelons les 100 % de boycott de l'entretien pour les PCE !

1) Examen du tableau de suivi des engagements (pour information)

Le tableau de suivi n'a pas été fourni avec les documents préparatoires comme nous l'avions demandé à sa mise en place. Le tableau distribué aux OS en début de séance n'est pas complet et pollué par des lignes qui ne devraient plus y figurer ! S'ajoute à ces errements la non-rédaction des PV des CT depuis le 12/12/2017

Le non-remboursement des frais de déplacement par l'administration aux suppléants qui ne siègent pas en tant que titulaires a été à nouveau dénoncé face à une administration toujours encline au moins disant dans l'élaboration des règlements intérieurs aux instances.

2) Budget : bilan 2017 et perspectives 2018 (pour information)

L'ensemble des OS dénonce la baisse des moyens et le financement par les CHS de dépenses qui devraient être payées en toute logique par la dotation globale de fonctionnement.

SFP 07 dénonce la vétusté des sièges et les problématiques de « passoire énergétique » notamment au niveau des ouvrants.

SFP 07 demande une étude pour connaître le délai moyen entre la date de demande d'impression dans CLIC'ESI et la réception effective par le destinataire.

3) Dispositif de recrutement de volontaires du service civique dans les services de la DGFIP pour 2018 (pour information)

Même dispositif que l'année dernière ... (c'est pas rassurant !)

5 candidats en lice mais un seul retenu sur Annonay (sur site depuis le 15/03, par ailleurs admise sur la liste d'attente du concours C). Prochaine campagne de recrutement à l'automne 2018.

SFP dénonce le manque de temps pour les tuteurs dans l'accompagnement et la formation de ces services civiques.

Nécessité impérieuse de bien identifier par un badge ces personnes en contact direct avec le public qui ne sont pas soumis aux règles déontologiques garanties par le statut des agents de la DGFIP (discrétion - secret professionnel ...).

4) Bilan des entretiens professionnels 2017 (pour information)

V. Le nombre d'entretiens non réalisés avec refus par catégorie

DKM	Nombre d'agents évalués	Nombre de refus
Inspecteurs T	9	0
Inspecteurs VF	66	8
Contrôleurs	174	29
Géomètres	8	3
Agents administratifs	126	18
Agents techniques	4	1
TOTAL	387	59

VI. Les recours devant les autorités administratives, les CAPL et les CAPN

Le tableau ci-après présente, par DKM, les recours déposés par les agents dans le cadre de la campagne 2017. Il propose également un comparatif par rapport aux campagnes 2015 et 2016.

DKM	Recours devant l'AH			Recours devant les CAPL			Recours devant les CAPN		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Inspecteurs Ech T	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Inspecteur Ech V/F	5	6	1	4	5	0	2	0	0
Contrôleurs Ech T	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs Ech V/F	5	9	0	4	8	0	0	0	0
Agents C adm. Ech T	0	0	3	0	0	2	0	0	0
Agents C adm. Ech V/F	2	2	0	2	1	0	0	0	0
TOTAL	12	17	4	10	14	2	2	1	0
Nombre d'agents évalués	400	401	387	400	401	387	400	401	387
Nbre de recours / nbre agents évalués	3%	4,01%	1,03 %	2,5%	3,49 %	0,5 %	0,5 %	0,25 %	0

La baisse des recours devant les instances s'explique par la lourdeur des procédures, par la complexité de l'application EDEN RH et aussi par la suppression des réductions depuis l'année dernière pour les contrôleurs (pour les A et C aussi à compter de l'évaluation notation 2017).

SFP dénonce toujours ce système de management et appelle encore et toujours au boycott qui se maintient à plus de 15 % en 2017 (idem 2018).

5) Questions diverses

Nous avons demandé et obtenu (inscription à l'ordre du jour d'un prochain CT) un point sur l'accueil sur rendez-vous à Annonay et Tournon et un point sur l'expérimentation du télétravail en Ardèche.

Nous avons alerté sur les défauts de télé-actes et particulièrement la fatigue liée au travail continu sur écran.

Le TAGERFIP sur le site de l'Ardèche n'est pas à jour.

Nous avons signalé les problèmes de liaison PELP-SIE avec l'application 5R qui ne fonctionne pas.

Nous avons dénoncé la gestion approximative de l'épisode fuite de gaz sur le chantier de la piscine de Privas qui jouxte le site de la route des Mines.

Nous sommes toujours en attente de statistiques départementales sur les mails et les e-contacts pour évaluer les charges de travail. Les chiffres nationaux sont disponibles dans le rapport d'activité de 2016 mais nous ne réussissons pas à avoir ceux de l'Ardèche ! Peut-être seront-ils enfin portés à notre connaissance via le rapport d'activité 2017.